

1. *Débitrice:* **Agrotype, Hewid SA en liquidation,**
2805 Soyhières

2. *Remarques:* Commercialisation d'éléments de construction

Dans la liquidation susmentionnée sont à nouveau déposés à l'Office des faillites, suite à une production tardive, dès le 13 mars 2002:

1. L'inventaire

2. L'état de collocation

3. La décision de l'administration de la faillite:

de renoncer à recouvrer une créance de CHF 2'500.- contre l'administrateur unique de la société ainsi qu'une créance de CHF 142'148,95 contre une société d'assurances.

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour:

1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire complémentaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF).

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour:

2. Intenter action contre l'état de collocation complémentaire.

3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à recouvrer des créances litigieuses.

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant le recouvrement des créances précitées, au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites de Delémont

2800 Delémont JU

(00383406)